

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 41 (1970)

**Heft:** 6

**Rubrik:** [Impressum]

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Le premier de nos correspondants, un Arménien de Paris, nous écrit notamment ceci : « Ataturk a modernisé le pays, dites-vous. Tous les dictateurs modernisent, mais à quel prix : près d'un million de chrétiens massacrés, sans défense et de la manière la plus sauvage, des femmes, des enfants, des bébés, des vieillards. Les Levantins de type indéfini qui ont émigré ont dû le faire par fidélité à l'Occident, car ils avaient le choix, sous Ataturk, soit de devenir musulmans, soit d'être simplement écorchés vifs ou coupés en morceaux. Les raffinements : attachés à un poteau devant un feu pour que la mort soit plus lente ou la plante des pieds coupée ou salée. Certains ont fui, laissant tous leurs biens.

L'autre de nos correspondants, un Arménien devenu Suisse et domicilié dans le Jura, nous écrit : « Né à Smyrne, j'ai vécu les journées terribles de septembre 1922, lors de la mise à sac et de l'incendie de cette belle ville par les Turcs. C'est un miracle si une poignée d'êtres humains, Arméniens et Grecs, ont pu être sauvés grâce aux marins des flottes anglaise et française qui mouillaient dans le port. (...) En 1922, l'armée grecque affaiblie, n'étant plus soutenue par les Alliés, avait reçu l'ordre d'évacuer ses positions d'Asie-Mineure. C'est donc en pays conquis que Kemal Ataturk et ses troupes barbares commirent des actes criminels sur des populations arméniennes et grecques sans défense. (...) Les raffinements pour l'extermination des Juifs en Allemagne, les Allemands les connaissaient des Turcs. Rappelez-vous le génocide de 1915, où un million d'Arméniens furent massacrés : femmes violées, puis attachées à des chevaux pour être écartelées, hommes et enfants creusant des fosses communes avant d'être tués et empilés dans celles-ci, etc. (...) A cause des Turcs, qui nous ont tout pris, nous sommes devenus un peuple errant, apatride. Des milliers d'Arméniens sont encore, à l'heure actuelle, de pauvres misérables, malades, infirmes, aveugles, dans des camps en Grèce, au Liban, en Syrie, etc. »

Nous remercions nos correspondants des compléments d'informations donnés sur une page très sombre de l'histoire de la Turquie. L'auteur de l'article paru en décembre 1969 avait relaté ces événements douloureux dans le récit de son voyage en URSS, paru dans le bulletin N° 12/1968, et il n'a pas jugé utile de les rappeler encore une fois douze mois plus tard, dans le cadre d'une relation de voyage forcément succincte dans sa partie historique.

ADIJ

## **ORGANES DE L'ADIJ**